



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no. 20-311 relatif à l'imposition pour l'année 2021 de la taxe foncière générale, de taxes foncières spéciales pour le service de la dette et des taxes de services d'aqueduc et d'égout

Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2020, le règlement numéro 20-311 portant sur l'imposition pour l'année 2021 de la taxe foncière générale, de taxes foncières spéciales pour le service de la dette et des taxes de services d'aqueduc et d'égout a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 10^e jour de mois de décembre 2020.

SIMON THÉRIAULT

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 10^E jour du mois de décembre 2020, conformément à la loi.

SIMON THÉRIAULT

Directeur général et secrétaire-trésorier